

Épargnez pour l'avenir avec votre REER au travail

Épargner pour l'avenir est important à tout âge et à toute étape de la vie. Et quand vous faites des économies d'impôt, vous pouvez épargner encore plus. Votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) vous aide à atteindre vos objectifs d'épargne. Il vous permet aussi de profiter d'une réduction d'impôt instantanée et de faire fructifier votre argent à l'abri de l'impôt. Que vous souhaitiez épargner pour la retraite, un retour aux études ou l'achat d'une maison, vous pouvez y arriver grâce au REER!

Patrick, Sonia et Hélène ont des objectifs financiers différents. Découvrez pourquoi le REER leur est utile.



Patrick

Patrick veut épargner suffisamment pour pouvoir prendre des vacances en famille chaque année lorsqu'il sera à la retraite. En cotisant à son REER à chaque paie, il voit son épargne croître. Il est persuadé qu'il réussira à atteindre son objectif!



Sonia

Sonia achète sa première maison. Le **régime d'accession à la propriété** lui permet de retirer de l'argent de son REER pour sa mise de fonds et de le rembourser graduellement. Elle est contente de cotiser à un REER et de pouvoir utiliser une partie de son épargne pour cet achat important!



Hélène

Maintenant que ses enfants sont grands, Hélène a du temps pour elle. Elle peut enfin réaliser son rêve de retourner aux études. Le **régime d'encouragement à l'éducation permanente** lui permet de prendre de l'argent dans son REER pour payer sa formation. Elle remboursera ensuite la somme graduellement.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.

Quels sont les avantages du REER?



Cotisations pratiques

Établissez des cotisations automatiques. Choisissez le montant que vous voulez verser à chaque paie pour épargner sans y penser.

Versez des cotisations occasionnelles. Épargnez encore plus vite en versant des cotisations occasionnelles quand vous le pouvez.



Allègements fiscaux périodiques

Cotisations prélevées avant impôt. Vous pouvez réduire votre revenu imposable en cotisant à un REER. De plus, vous ne payez pas d'impôt sur la croissance de vos placements avant de retirer l'argent.



Frais concurrentiels

Conservez une plus grande partie de votre argent durement gagné. Les frais liés aux fonds de votre régime collectif sont avantageux par rapport à ceux de régimes et d'institutions financières comparables. Vous pourriez donc économiser sur les frais.



Regroupement de l'épargne

Transférez dans votre régime au travail l'épargne que vous avez ailleurs. Regrouper toute votre épargne au même endroit vous permet de la gérer plus facilement. Si vous avez de l'argent placé dans un REER en dehors de votre régime au travail, vous pouvez le transférer dans votre REER au travail.



Vous devez connaître votre plafond

N'oubliez pas que vos cotisations au REER doivent respecter un plafond qui change chaque année. Ce plafond s'applique à l'ensemble des REER auxquels vous cotisez, y compris les REER de conjoint. C'est à vous d'en prendre connaissance.

Pour connaître votre plafond :

- Consultez votre dernier *avis de cotisation* de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Utilisez le service *Mon dossier pour les particuliers* de l'ARC sur le site Canada.ca.
- Appelez le Système électronique de renseignements au **1-800-267-6999**.

Choisir vos placements

Choisissez des placements qui vous conviennent. Pour vous aider à le faire, utilisez nos outils en ligne.

Ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez **Gérer le régime**, puis **Outils**.

Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Communiquez avec nous

Allez à sunlife.ca/communiquer-avec-nous.

Ouvrez une session sur masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.